



HAL
open science

Extrême droite et syndicalisme dans la fonction publique

Dominique Andolfatto

► **To cite this version:**

Dominique Andolfatto. Extrême droite et syndicalisme dans la fonction publique. La loyauté due à l'État: loyauté et autorité, CERDARE (Centre d'Etude et de Recherche sur le Droit Administratif et la Réforme de l'Etat), Oct 2015, Bordeaux, France. pp.125-135. hal-01696650

HAL Id: hal-01696650

<https://hal.science/hal-01696650v1>

Submitted on 24 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dominique Andolfatto
Professeur de science politique
Université de Bourgogne Franche-Comté, Credespo

Extrême droite et syndicalisme dans la fonction publique

Texte publié dans le livre dirigé par S. Niquègue.

Référence : Sylvain Niquègue, dir., *Les figures de la loyauté en droit public*, Paris, Mare & Martin, coll. Droit public, 2017, p. 125-135.

La perspective privilégiera ici la sociologie politique, tout en confrontant les éléments recueillis avec la notion de loyauté... Il s'agira surtout de poser différentes questions après ce qui serait une radiographie d'un sujet qui n'est pas sans faire polémique.

Comme on le sait, la légitimité du syndicalisme dans la fonction publique a été reconnue assez tardivement car, justement, on craignait qu'il ne soit un germe de déloyauté ; on craignait que la reconnaissance de groupes d'intérêts professionnels ne heurte le monopole ou l'autorité de l'Etat ou ne soit concurrente de la représentation nationale.

Le syndicalisme des fonctionnaires est donc pleinement admis avec le statut de 1946, dont on crédite habituellement Maurice Thorez, secrétaire général du Parti communiste et alors vice-président du conseil. Mais, contrairement à certains raccourcis, la CGT d'avant guerre n'était, paradoxalement, pas très favorable à un tel statut, craignant en fait une régression et étant adepte de la théorie contractuelle présentée – lors de ce colloque – par le professeur Bigot¹. En l'occurrence, l'administration et ses fonctionnaires étaient vus comme un « ensemble de métiers en interrelation avec le tissu social » ; dès lors, leur « statut » devait être au plus près de ceux des ouvriers et des employés dans leur rapport avec leurs employeurs, soit au plus près du droit privé, censé garantir leur indépendance par rapport au « souverain » et la pleine maîtrise de leur métier².

Cela dit, le statut des fonctionnaires de 1946 ne fut pas seulement l'œuvre de Maurice Thorez ou de cadres communistes qui avaient endossé le costume républicain, comme en témoigne dans ses mémoires un autre communiste, Jean Chaintron, qui fut préfet de Haute-Vienne avant de rejoindre le cabinet de Thorez³. Le statut de 1946 fut également l'œuvre des centristes du MRP et, au sein de ce parti, de représentants de la fédération des fonctionnaires CFTC, notamment du député Yves Fagon, lui même syndicaliste.

Sur le fond, la place du syndicalisme dans la fonction publique a donc été reconnue, même si son rôle demeure discuté, voire limité, eu égard notamment aux règles qui régissent la négociation collective dans le secteur privé. En outre, cette légitimation du fait syndical dans la fonction publique ne signifie pas que tous les fonctionnaires se reconnaissent dans les organisations syndicales qui – juridiquement – représentent leurs intérêts. Comme pour ce qui concerne les salariés

¹ Voir Grégoire Bigot, « La loyauté dans la construction historique du statut de la fonction publique ».

² Voir Luc Rouban, « Le statut des fonctionnaires comme enjeu socio-historique », *Revue française d'administration publique*, n° 132, 2009, p. 673-687.

³ Voir Jean Chaintron, *Le Vent soufflait devant ma porte*, Paris, Seuil, 1989.

du secteur privé – mais tout de même dans une moindre mesure –, on a assisté depuis une trentaine d’années à un recul de la syndicalisation des fonctionnaires... même si le taux de syndicalisation de ces derniers se maintient – selon les données disponibles – entre 15 et 20 %, ce qui est 2 à 3 fois supérieur à ce qu’on observe dans le secteur privé⁴. Cela dit, les fédérations de fonctionnaires – notamment celles de la CGT ou de la CFDT – sont devenues les plus importantes organisations de ces confédérations et leurs orientations et représentations ont donc un impact profond sur l’ensemble du syndicalisme.

Malgré tout, ces organisations rencontrent également des difficultés dans leurs rapports avec les fonctionnaires. En témoignent les résultats des dernières élections professionnelles dans la fonction publique : en décembre 2014, seul un fonctionnaire sur 2 a participé à ces scrutins. L’abstentionnisme vis-à-vis des syndicats serait donc la caractéristique la plus partagée des fonctionnaires. Après celui-ci, la CGT, la CFDT et FO dominent nettement (recueillant entre 19 et 23% des suffrages exprimés). A un cran plus bas, on trouve l’UNSA et la FSU, surtout présentes à l’Education nationale (elles recueillent de 8 à 10% des suffrages). Vient ensuite l’Union syndicale solidaires (dont les syndicats Sud), avec 7% des suffrages. Les petites confédérations, CFTC et CGC, ainsi que diverses organisations d’autonomes (soit un syndicalisme principalement corporatiste), ferment la marche, avec chacune autour de 2 à 3% des suffrages exprimés.

Parmi toutes ces organisations, aucune ne se réclame de l’extrême droite, ni ne pourrait être qualifiée ainsi. Pour autant, on a observé ces dernières années – et encore plus récemment – diverses tentatives d’implantations d’organisations proches du FN... mais aucune n’a réussi à s’implanter durablement ou à être reconnue durablement comme représentative. Cela ne signifie que les fonctionnaires soient moins perméables à l’extrême droite et à son discours que d’autres catégories sociales. Si cela a semblé longtemps vrai, ça ne l’est plus. Dans plusieurs publications, Luc Rouban a montré combien les fonctionnaires étaient devenus perméables aux idées de l’extrême droite « qui progresse (...) partout [dans la fonction publique et, plus largement, dans le secteur public]. Dans les entreprises publiques, son score a doublé [entre les élections présidentielles de 2007 et 2012], passant de 11 % des suffrages exprimés à 22 %, alors qu’il passe de 12 % à 17 % dans la territoriale, de 15 % à 19 % dans l’hospitalière et de 9 % à 16 % dans la fonction publique de l’État »⁵. On rappellera que, plus globalement, Marine Le Pen a recueilli 17,9 % des suffrages exprimés lors de l’élection présidentielle de 2012. Les comportements des fonctionnaires oscillent donc autour de cette moyenne. L. Rouban a souligné que ces comportements étaient en fait corrélés avec le niveau hiérarchique et, de fait, le niveau de diplôme. Ainsi, les agents publics n’ayant pas dépassé le niveau du baccalauréat, principalement des agents de catégories C, ont été 30 % à voter en faveur de l’extrême droite lors de la présidentielle de 2012. Les métiers ou fonctions liés à la sécurité développeraient également un tropisme très favorable à l’extrême droite⁶.

Dans la perspective de ce colloque – et recherche collective – on devrait se

⁴ La dernière étude du ministère du Travail sur le sujet évoque un taux de syndicalisation dans la fonction publique de 19,8 % (en 2013, toutes fonctions publiques confondues). Voir : M. T. Pignoni, « La syndicalisation en France. Des salariés deux fois plus syndiqués dans la fonction publique », *Dares Analyses*, n° 025, mai 2016.

⁵ Luc Rouban, « Le vote des fonctionnaires en 2012 ou la crise de l’appareil d’État », *Revue française d’administration publique*, n° 146, 2013/2, p. 470.

⁶ *Ibid.* Voir aussi Luc Rouban, « Les fonctionnaires et le Front national », in *L’enquête électorale française : comprendre 2017*, CEVIPOF, déc. 2015.

demander si ces fonctionnaires, eu égard au déplacement vers la droite extrême de leur positionnement politique, seraient – au moins potentiellement – gagnés par ce qui serait une forme de déloyauté vis-à-vis d'un Etat plus neutre et de principes « républicains » édifiés patiemment et progressivement depuis la fin du XIX^{ème} siècle... même si ce positionnement demeure apparemment invisible, c'est-à-dire affaire de choix privé. Mais la situation serait probablement plus problématique si l'extrême droite et, spécifiquement, le FN réussissait à favoriser le développement d'implantation d'organisations professionnelles ou sectorielles, tentant notamment de concurrencer les organisations syndicales classiques. En effet, la fonction publique constitue désormais une cible du FN. Cela a conduit les leaders du FN à faire évoluer leur discours, à l'origine néo-poujadiste puis libéral et, désormais, plus volontiers corporatiste, social, étatiste et anti-européen. Sans parler d'un discours anti-immigrés – plus latent – qui peut séduire des fonctionnaires au contact d'usagers en difficultés et, souvent, d'origine immigrée. L. Rouban le souligne : « Les agents publics partagent avec leurs homologues du secteur privé, pour les moins diplômés, une grande méfiance à l'égard des élus et de la vie politique, un rejet des immigrés qui constituent tout de même une part importante des usagers en difficulté et un attrait pour le vote d'extrême-droite ou l'abstention »⁷.

Ce cadre étant posé, que dire plus précisément d'un syndicalisme d'extrême droite qui serait le vecteur privilégié des idées et positions du FN dans la fonction publique, voire d'un dévoiement de celle-ci, compte tenu de condamnations – juridiques ou morales – récurrentes dont ont fait l'objet le FN et ses leaders ? En fait, le FN – dans la fonction publique comme plus largement dans le salariat – a développé tour à tour deux stratégies ponctuées par une période d'hésitation ou même de désintérêt vis-à-vis de la question syndicale⁸. En effet, les rapports entre l'extrême droite et le syndicalisme ont été habituellement conflictuels. Dès les années 1970, l'appareil frontiste, dont les membres sont souvent issus de milieux hostiles au syndicalisme, met en garde contre les confédérations syndicales. Ce qui n'empêche pas certains militants de s'engager dans des organisations telles la CFTC ou FO. Mais ces réseaux sont alors très marginaux. Ils ne prendront consistance que dans les années 1990 avec la montée du vote Le Pen dans la population ouvrière, jusqu'alors orientée majoritairement à gauche (comme dans le cas des fonctionnaires). Bruno Mégret, alors numéro 2 du FN, cherche de façon très volontariste à développer les implantations du FN dans le monde du travail afin de toucher cette nouvelle manne électorale, avant que la scission de 1999 ne remette en cause cette stratégie. Plus récemment, la direction du « nouveau » FN de Marine Le Pen tente prudemment de réactiver cette stratégie, de façon moins systématique toutefois. En outre, il s'agit moins de pénétrer le milieu syndical que de développer un discours « social » et de fidéliser et élargir des soutiens populaires. Ce sont d'abord ces deux stratégies qui seront évoqués ici, tout en faisant un focus sur un personnage – certes de second rang – mais devenu un symbole de cette extrémisation syndicale (et plus largement sociale), en l'espèce dans l'administration territoriale, et dont la « loyauté » pourrait donc être interrogée. Puis, il s'agira de faire le point sur la nouvelle stratégie syndicale du « nouveau » FN.

1. L'expérience des syndicats frontistes des années 1990 :

⁷ *Ibid.*, p. 477.

⁸ Voir Dominique Andolfatto, Thierry Choffat, « Le Front national et les syndicats : une stratégie d'entrisme ? », in Sylvain Crépon, Alexandre Dézé, Nonna Mayer, dir., *Les faux-semblants du FN. Sociologie d'un parti politique*, Presses de Sciences Po, 2015, p. 77-98.

Après les bons résultats de Jean-Marie Le Pen dans l'électorat ouvrier en 1995, le FN a cherché à investir le monde du travail. Il développe alors l'entrisme dans les syndicats, le regroupement de militants frontistes déjà syndiqués au sein d'un Cercle national des travailleurs syndiqués, mais aussi la création *ex nihilo* de syndicats frontistes. Cette troisième piste est finalement privilégiée. Le FN lance plusieurs organisations, essentiellement dans le secteur public : le FN-RATP, transformé ensuite en FN transports en commun, le FN pénitentiaire, le FN police (FNP)⁹. Cependant, à la suite de saisines de la justice par les syndicats traditionnels, ces structures se verront refuser la qualité de syndicat représentatif, en raison de confusions entre activités politiques et activités syndicales.

Il est vrai que le FN n'a pas souhaité avancer masqué ; l'acronyme FN apparaît clairement sur les tracts ou les bulletins de vote lors des élections professionnelles.

Il est également reproché à certains syndicats FN de ne pas disposer d'une ancienneté suffisante ni d'une quelconque expérience, ou de ne percevoir que de trop modestes cotisations pour être reconnus comme représentatifs.

Pour autant, la période des années 1990 voit émerger aussi un FN-Poste, une Fédération nationale des fonctionnaires, une Force nationale Santé, ou encore un Mouvement pour une éducation nationale.

Toutes ces organisations se sont rassemblées au sein d'une Coordination française nationale des travailleurs (CFNT), qui a présenté des listes aux élections prud'homales de 1997 et enregistré quelques succès, notamment dans le sud de la France¹⁰. Cependant tous ces élus seront invalidés par les tribunaux en raison de leur dépendance idéologique à l'égard du FN, leur interdisant d'être des magistrats impartiaux. Cela conduit à la disparition de la CFNT et de ses composantes, d'autant plus que les divisions entre mégrettistes et lepénistes ont eu raison, dans le même temps, de cette stratégie.

Depuis lors, de nouvelles règles de représentativité syndicale ont été adoptées, tant dans le secteur privé (loi du 20 août 2008) que dans la fonction publique (loi du 5 juillet 2010) qui rendent très difficiles la reconnaissance de nouvelles organisations syndicales, quelles qu'elles soient. L'hypothèse de syndicats d'extrême droite dans la fonction publique devient donc extrêmement faible, sauf à ce que ces organisations ou, à tout le moins, leurs militants revêtent les habits des confédérations classiques... Et c'est un peu ce qui va se produire...

2. La recomposition des équipes syndicales frontistes et la riposte des organisations traditionnelles

L'échec la stratégie frontiste, que l'on vient d'évoquer, n'a pas empêché quelques militants – engagés politiquement au FN et, par ailleurs, syndiqués – de surgir par la suite et, parfois, de dominer l'actualité sociale et politique. On peut évoquer le cas de Fabien Engelmann, fonctionnaire territorial en Moselle. Militant trotskiste, Fabien Engelmann a d'abord été adhérent de Lutte Ouvrière. Et, sous cette étiquette, il a recueilli 7% des voix aux élections municipales de 2008, à Thionville. Il rallie ensuite

⁹ Sur le sujet, voir Thierry Choffat, « Le national syndicalisme », in Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, dir., *Un demi-siècle de syndicalisme en France et dans l'Est*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1998, p. 59-72.

¹⁰ Voir Dominique Andolfatto, « Le FN et l'entreprise. Les enseignements des élections professionnelles », in P. Perrineau, dir., *Les croisés de la société fermée. L'Europe des extrêmes droites*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2001, p. 103-125

le NPA et se présente aux élections régionales. Puis il quitte brutalement cette organisation par opposition – expliquera-t-il – à la candidature d’une femme voilée sur une liste NPA aux mêmes régionales dans le Vaucluse. Il rejoint alors le FN. Mais ce nouveau frontiste est également un militant de la CGT. Ouvrier territorial, il a même fondé la section CGT des agents territoriaux de Nilvange, commune de 5 000 habitants, en Moselle, où il est employé et dont il est tout naturellement devenu le secrétaire. En 2011, la médiatisation de cette double appartenance – au FN et à la CGT, lors qu’il s’apprête à être candidat à des élections cantonales – lui vaut d’être exclu de la CGT, malgré le soutien quasi-unanime des membres de sa section, tandis que son Union départementale se montre plutôt partagée (au contraire de la confédération). De fait, cette « affaire » est l’occasion pour la direction confédérale de la CGT de préciser son positionnement à l’égard du FN, afin de donner un coup d’arrêt à un courant de sympathie frontiste qui tend à se développer dans une partie de ses rangs. On découvre alors que l’extrémisme politique – autrefois rouge à la CGT – tendrait à virer au brun... Certes, on ne peut pas globaliser, mais le phénomène paraît suffisamment important et inquiétant pour que la CGT et d’autres confédérations réagissent. Elles se résolvent à dissoudre certaines de leurs sections de base qui sont touchées et à se mobiliser plus fortement contre le FN. Ainsi, la direction de la CGT diffuse en 2011 un document intitulé « Le Front national ou l’imposture sociale. » Il s’agit clairement de contrecarrer la « nouvelle stratégie » du FN qui, selon la CGT, prend appui sur ce qu’elle appelle une « crise systémique » et recherche le « soutien des couches populaires ».

Au contraire de ce qu’on avait pu observé à la fin des années 1990, l’action es confédérations ne se situe donc pas au niveau juridique. Elle est plus politique mais aussi d’ordre disciplinaire interne. Il s’agit d’alerter, et au besoin de sanctionner, les équipes militantes qui montrent des sympathies à l’égard du FN. En 2011, le document de la CGT, mais aussi divers leaders ou organisations de la CGT (dont Bernard Thibault), reviennent sur le « cas Engelmann ». Ils indiquent que les instances de la CGT ont décidé la « désaffiliation du syndicat de Nilvange », car « il n’est pas envisageable qu’au nom de la liberté d’opinion dans la CGT, celle-ci puisse être représentée, à quelque niveau que ce soit, par des militants revendiquant par ailleurs publiquement leur adhésion au concept de préférence nationale, socle idéologique du FN ». En 2012, la CGT organise également une journée d’études « anti-FN », soit une nouvelle occasion de mettre en lumière la pédagogie déployée pour contrer le FN. Il s’agit de rappeler que le FN est un parti d’extrême droite, qui s’inscrit dans une tradition remontant au XIX^{ème} siècle, et de dévoiler « la réalité de son programme social ». En conclusion, Bernard Thibault souligne que « les idées développées par le FN sont incompatibles avec les valeurs du mouvement ouvrier »¹¹. Et de dénoncer le « racisme », la « xénophobie », l’ « autoritarisme », qualifiés de « traits hideux de l’extrême droite »¹².

Au total, il s’agit de convaincre des salariés qui seraient séduits par le discours du FN de la « nocivité » de celui-ci¹³. Même le principe de liberté d’opinion ne peut permettre de tolérer les idées du FN explique encore le secrétaire général de la CGT.

¹¹ « Le Front national démasqué par l’histoire », journée d’études organisée par l’Institut d’histoire sociale CGT, Montreuil, 19 janvier 2012. Les actes ont été publiés par *Les Cahiers de l’Institut CGT d’histoire sociale*, n° spécial, mars 2012

¹² Cité par le blog Droite(s) extrême(s), *Le Monde*, 19 janvier 2012.

¹³ Le terme est de B. Thibault lors de cette même journée d’études.

Cette journée d'études s'inscrit dans une succession de prises de positions publiques des organisations syndicales contre le FN. En mars 2011, la CGT, la CFDT, la FSU, l'UNSA et l'USS avaient dénoncé « la préférence nationale [qui] n'est pas comptable avec le syndicalisme ». Elles développaient : « L'exclusion, le rejet de l'autre, le repli de la France sur elle-même et la fermeture des frontières, la désignation de boucs émissaires, la dénonciation de l'immigration comme responsable de tous les maux sont des attitudes qui, l'histoire en témoigne, ne peuvent conduire qu'au pire. »¹⁴ En janvier 2014, la CGT, la FSU et l'USS (ainsi que des organisations étudiantes et lycéennes : UNEF, UNL et FIDL) dénonçaient « l'imposture sociale de l'extrême droite »¹⁵. En juin 2015, les mêmes organisations syndicales, ainsi que la CFTC et la CFE-CGC, s'inquiétaient de « la montée des populismes, des idées d'extrême droite, de la xénophobie, des sectarismes et des fondamentalismes », en France et en Europe. Elles argumentaient que « ces dérives n'apporteront aucune solution à la grave crise financière, économique, sociale et politique que nous traversons. Bien au contraire, l'histoire nous enseigne que l'exclusion, le rejet de l'autre, le repli de la France sur elle-même ou la fermeture des frontières, la désignation de boucs émissaires, la dénonciation de l'immigration comme responsable de tous les maux sont des attitudes qui ne peuvent conduire qu'à la division, à l'affrontement et à l'échec. »¹⁶

Cela dit, comme on le voit, la notion de « loyauté », ou la probité ou la confiance, auxquelles elle peut renvoyer, ne se trouve pas en tant que telle interrogée. Les arguments opposés aux FN (ou plus largement à l'extrême droite) sont de type historique ou socio-politique, faisant un lien rapide – et faiblement démontré – avec le fascisme des années 1930, dénonçant un populisme, notion qui irait de soi et mériterait en fait d'être clarifiée. Ces arguments apparaissent souvent rapides, sommaires, généraux. Il s'agit souvent d'arguments d'autorité, sans aucun examen de situations concrètes. Mais, depuis 1997, un collectif de militants issus de diverses organisations, qui a abouti à la création de l'association « Visa » dénonce sans relâche les implantations frontistes dans le monde du travail (ou ailleurs), cherchant à déconstruire le discours social du FN et développant une analyse des situations rencontrées¹⁷. Mais ce collectif n'interroge pas la « loyauté » des militants frontistes, quel que puisse être l'angle de ce questionnement. Il dénonce les positions « changeantes » et « contradictoires » du FN sur les sujets sociaux. Il dénonce un programme « antisocial »¹⁸. Globalement, Visa déplore un projet de syndicalisme « corporatiste », rappelant Vichy, mais l'analyse mériterait d'être étayée car ce « modèle » est présenté comme un système de négociation collective prenant appui sur les branches, en réalité déjà existant et caractérisant bien des pays¹⁹. Visa énonce aussi que le FN remettra en cause le droit de grève. Enfin, concernant la

¹⁴ Déclaration commune du 7 mars 2011.

¹⁵ Déclaration commune du 29 janvier 2014.

¹⁶ Déclaration commune du 5 juin 2015.

¹⁷ Visa (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes, qui a succédé à Ras l'front) se présente comme « une association intersyndicale composée d'une cinquantaine de structures syndicales : la FSU et plusieurs de ses syndicats, l'Union Syndicale Solidaires et plusieurs de ses syndicats, des fédérations et des syndicats de la CGT, de la CFDT, de la CNT, de l'UNEF et le syndicat de la Magistrature ». Voir en ligne : <http://www.visa-isa.org/panneau>. Voir également : Marylène Cahouet, « Visa et la lutte des syndicats contre l'extrême droite », Institut de recherche de la FSU,

¹⁸ Visa, *FN le pire ennemi des salarié-e-s*, Liévin, imprimerie L'artésienne (brochure), 2011, p. 4.

¹⁹ *Ibid.*, p. 21-22. Pour une comparaison, voir Martin Berhens, « Allemagne : la « résiliences » d'un modèle de référence », in Dominique Andolfatto, Sylvie Contrepois, dir., *Syndicats et dialogue social. Les modèles occidentaux à l'épreuve*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2016, p. 15-36.

fonction publique, le collectif met en garde contre un projet de service public « minimal », une refonte du statut, un « dégraissage massif »²⁰.

A travers l' « affaire Engelman », et au risque d'une approche plus subjective, on pourrait tenter de formuler la question de la loyauté au sein de fonction publique, voire de l'Etat. Cependant, dès lors que le fonctionnement du service public ne paraît pas en cause ou que le fonctionnaire accomplit sa tâche de façon neutre et satisfaisante, peut-on mettre en cause cette loyauté ?

En effet, lorsqu'on interroge l'employeur de Fabien Engelmann – la mairie de Nilvange est tour à tour socialiste puis divers gauche au fil du développement de cette « affaire » – aucun reproche n'est adressé à ce dernier. Selon le témoignage d'un maire-adjoint, Fabien Engelmann était même « un syndicaliste qui faisait son métier »²¹. Manifestement, il bénéficiait aussi d'une solide popularité auprès du personnel et de la municipalité (l'élus divers gauche en parle comme d'un « copain de tous les jours »). Il paraît simplement lui reprocher d' « [essayer] de se faire valoir ». Mais cela paraît logique pour notre interlocuteur, s'agissant d'un syndicaliste actif, qui conservera son mandat de représentant syndical même après son exclusion de la CGT. Le maire (alors socialiste) laissait même beaucoup de liberté à Fabien Engelmann, se montrant peu regardant sur ses heures de délégation puis un congé-maladie qui lui permettent de faire campagne lors des élections municipales de 2014, à Hayange (16 000 habitants) en tant que tête de liste du FN, et de gagner au second tour lors d'une triangulaire.

Dans d'autres régions, notamment dans le Nord et dans l'Est, on retrouve des itinéraires militants similaires. Ils montrent qu'il n'y a pas véritablement d'entrisme syndical de la part de militants du FN, mais plutôt des trajectoires qui vont des syndicats vers le FN. Ce sont en effet le plus souvent des militants syndicaux, issus de toutes les organisations, qui se tournent vers le FN alors même que le mouvement syndical traditionnel ne paraît plus offrir de débouchés politiques à leur activisme. Mais ces militants, s'ils révèlent leur appartenance politique, sont généralement exclus de leurs syndicats. Pour autant, le FN cherche à consolider ses positions dans la fonction publique et le monde de l'entreprise.

3. Une nouvelle stratégie syndicale pour la direction du « nouveau » FN ?

La direction du FN cherche naturellement à tirer profit du contexte social actuel et de ses implantations dans l'électorat ouvrier mais aussi dans d'autres catégories. Pour autant, les élites frontistes nourrissent quelques suspicions à l'égard de militants syndicaux porteurs d'une culture politique pas nécessairement en phase avec les priorités (ou l' « essence ») du parti. En outre, ces militants syndicaux, qui ont souvent un certain savoir-faire militant, peuvent se retrouver en concurrence avec d'autres militants, voire certaines élites, qui ne sont pas issus du monde du travail, pour l'obtention des « rétributions » (postes ou mandats divers) au sein du parti. Par exemple, en Moselle, on pourrait opposer, de ce point de vue, Fabien Engelmann et Florian Philippot. Enfin, comme déjà évoqué, les nouvelles règles de représentativité syndicale rendent très difficiles, pour ne pas dire impossibles, de nouvelles implantations syndicales, d'inspiration frontiste.

Compte tenu de ces éléments de cadrage, la direction du FN privilégie désormais la constitution de « collectifs ». Par exemple, au sein de l'Education nationale a été lancée en 2013 le « collectif Racine ». Il se présente comme un rassemblement d'

²⁰ Visa, *FN le pire ennemi des salarié-e-s*, op. cit., p. 14 et 15.

²¹ Entretien de l'auteur avec le maire-adjoint de Nilvange (2015).

« enseignants patriotes », engagés « dans le cadre du Rassemblement Bleu Marine, pour le redressement de l'École de la République »²². Parmi ses fondateurs, on trouve notamment Gilles Lebreton, professeur de droit public au Havre, eurodéputé (FN) depuis 2014. Ce collectif revendiquait, en 2015, 15 sections départementales et quelques dizaines à 300 ou 400 adhérents (selon les sources disponibles).

Marine Le Pen cherche plus globalement à renforcer l'influence du FN au sein de la fonction publique, adaptant son programme à cette nouvelle cible. Mais il n'est plus question d'organisations syndicales. En 2011, elle adressait aux fonctionnaires une lettre ouverte, proposant de « bâtir un Etat fort » et assurant que le « statut » serait préservé (des règles étant « fixées pour éradiquer les conflits d'intérêts aux plus hauts échelons de l'administration »²³.

Cette entreprise semble rencontrer un certain succès si l'on rappelle les analyses de Luc Rouban, citées plus haut, si bien que l'on pouvait lire dans La lettre du cadre territorial, en mai 2015 : « Les idées marinistes se fauillent sans résistance [dans la fonction publique] »²⁴.

Enfin, de façon plus souterraine, parce que les militants syndicalistes encartés au FN n'ont pas intérêt à révéler leur appartenance politique (de crainte d'être expulsé de leur syndicat), certains cadres du FN prônent la constitution d'un cercle fédérant tous ces militants. Il s'agirait de mieux les armer idéologiquement et d'en faire de véritables vecteurs du parti dans le monde professionnel et, ce faisant, de développer les implantations du parti. A travers ce cercle, il s'agirait aussi de constituer une association de défense contre les « discriminations » syndicales. Un tel cercle a déjà existé dans les années 1990 et aurait fidélisé quelque 1 500 militants. Mais, en 2013, seuls une centaine de contacts existaient encore.

Des cadres du FN militent également pour une réforme des règles de représentativité syndicale, facteur de la faiblesse de la syndicalisation en France, selon eux, et certains y voyant probablement aussi une possibilité de renaissance de syndicats « frontistes » ou – comme ils diraient – « patriotes »²⁵.

Plus profondément, cette stratégie – tous azimuts et qui n'exclut pas une certaine confusion – cherche évidemment à favoriser le développement du FN et de ses soutiens en prenant appui sur ce que Pierre Rosanvallon a appelé une « démocratie négative », soit une démocratie – ou un débat public – qui est d'abord affaire de mécontents, de « soldats perdus », parfois de nihilistes²⁶.

Bien sûr, on pourrait ici se demander si un tel processus est compatible – finalement – avec un certain ordre politique et un principe de loyauté à l'égard de celui-ci ou, s'agissant de l'engagement de fonctionnaires en faveur du FN – qu'il s'agisse d'un engagement partisan, syndical ou au sein d'un « collectif » – si cela ne pose pas un problème de loyauté vis-à-vis de l'Etat. Mais, le questionnement des acteurs – qu'ils soient pro ou anti-FN – ne semble pas se poser en ses termes. La montée des idées frontistes dans une partie de la fonction publique n'est toutefois –

²² Selon la présentation en ligne de ce « collectif » : <http://www.collectifracine.fr>

²³ « Lettre aux fonctionnaires de Marine Le Pen », 25 février 2011. Voir en ligne : http://www.dailymotion.com/video/xh62ks_marine-le-pen-s-adresse-aux-fonctionnaires_news#tab_embed

²⁴ Voir en ligne : <http://www.lettreducadre.fr/11416/les-fonctionnaires-de-plus-en-plus-tentes-par-le-fn/>

²⁵ Voir le colloque de Fondation pour une Europe des Nations et des Libertés (liée au FN) sur « La nécessaire réforme de la représentativité syndicale et le développement des organisations professionnelles en France ». En ligne : <http://www.fenl.eu/2016/04/08/paris-la-necessaire-reforme-de-la-representativite-syndicale-et-des-branches-professionnelles-lexemple-de-leurope/>

²⁶ Pierre Rosanvallon, La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance, Paris, Seuil, 2006.

et probablement – pas sans lien avec le projet de loi relatif à « la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires », finalement adoptée et promulguée le 20 avril 2016. Cette réforme rappelle notamment « le devoir [pour les agents publics] d'exercer ses fonctions avec impartialité, probité et dignité, qui fonde la confiance des citoyens envers ceux qui ont fait le choix de servir l'intérêt général »²⁷. En 2014, Marylise Lebranchu, alors ministre de la Fonction publique, avait eu l'occasion de dire sa « vraie inquiétude » face à la montée du FN chez les fonctionnaires²⁸. Elle semblait assez désemparée face au tableau que lui présentait alors Luc Rouban, et Joël Gombin, concluant : « Je ne sais pas à quel point le mal est profond et si on va réussir à avancer. Ma question, c'est : comment donner une forme d'espoir ? » La loi ou l'action militante des organisations classiques permettront-ils effectivement de casser ce processus ?

²⁷ Exposé des motifs de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016.

²⁸ Cité par Grégoire Biseau, Charlotte Rotman, « Le FN entre dans le domaine public », *Libération*, 7 juillet 2014.